



## Tête de rivière de la zone Nord-Est - Canal de Huningue - 14 novembre 2021 Comité Départemental Aviron 68 & Ligue Grand Est Aviron

### AVANT PROGRAMME

Lieu : Canal de Huningue – Pont du bouc 68490 HOMBOURG. Coordonnées GPS:

Latitude: 47°45'44.62"N

Longitude: 7°26'41.60"E

#### **Protocole COVID : voir Annexe**

Catégories et embarcations : (voir annexe 1)

- J16 : courses ouvertes aux J15 et J16
- J18 : courses ouvertes aux J15 et J16, J17 et J18
- Seniors : courses ouvertes aux J15, J16, J17, J18, 19 ans et +
- Open : toutes épreuves ouvertes à toutes les catégories du code des régates (Jeunes uniquement en yolette). Mixtes de clubs et de genre autorisées. Si l'embarcation dans laquelle vous souhaitez participer n'est pas en inscription sur l'intranet, merci d'envoyer votre engagement par mail à [didier.lereboulet@ffaviron.fr](mailto:didier.lereboulet@ffaviron.fr) (car toutes les possibilités ne seront pas sur l'intranet) Attention, cette compétition ouverte aux yolettes J14 n'est pas un support de l'Etape 1 Jeunes (pas de points attribués)

Distance : 4 000 m pour les J16, PR1, PR2, LTA-ID et course open, 6000 m pour les J18, seniors et PR3

Bassin : Canal du Rhône au Rhin, branche sud, embranchement à grand gabarit de Niffer-Mulhouse entre le PK 07 (commune de Hombourg) et le PK 13 (commune de Rixheim)

Départ : lancé

- Heure du premier départ : 11H00
- Heure dernier départ : vers 13H50
- Départs toutes les 30 secondes
- Course Open: départ toutes les 20 secondes
- **Rotations de bateaux : les rotations non signalées lors de l'inscription ne seront pas prises en compte (envoyer un mail à [didier.lereboulet@ffaviron.fr](mailto:didier.lereboulet@ffaviron.fr) avec les 2 équipages concernés par la rotation avant la clôture des inscriptions)**

#### **Modalités et date de clôture des inscriptions : voir annexe 1**

Sur l'intranet fédéral : <https://ffsa-goal.multimediabs.com> à la compétition nommée « Tête de rivière régionale ». Pour les mixtes de clubs, envoyer l'inscription par mail à [didier.lereboulet@ffaviron.fr](mailto:didier.lereboulet@ffaviron.fr)

Informations :

- Affichage en ligne sur le site internet <https://www.crewtimer.com>

Pesée individuelle des rameurs poids légers : au parc à bateaux à partir de 9h10 (FPL à 60 Kg maximum - HPL à 74 Kg maximum)

Licence : être en possession d'une pièce d'identité (indispensable en cas de contrôle antidopage) et de la licence sportive fédérale 2021.

Réunion des délégués : 9H45 au parc à bateaux

Service médical et de sauvetage : au parc à bateaux et à l'arrivée toute la durée de la compétition.

Remise de récompenses : Tous les vainqueurs de course des catégories seront récompensés. Pas de remise de prix officielle. Chaque vainqueur viendra chercher sa récompense auprès du PC course.

Droits d'engagements: pas de droits d'engagements

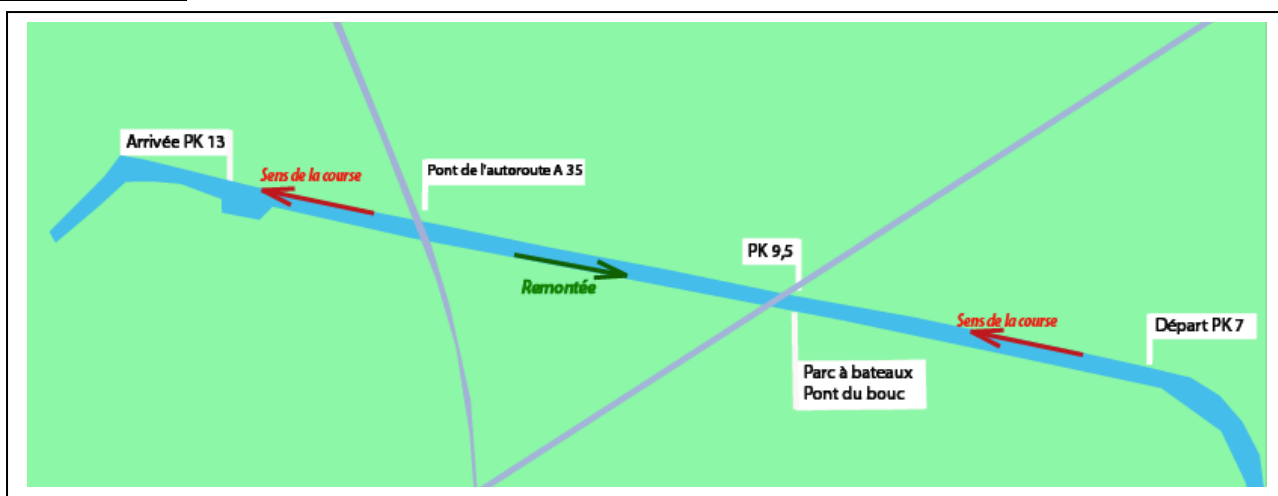
Numéros : Chaque embarcation doit obligatoirement porter un dossard + un numéro d'étrave qui sera fourni sur dépôt d'une pièce d'identité.

Plan de circulation sur le bassin : voir ci-dessous.

Vestiaires et sanitaires: sanitaires au parc à bateaux. Pas de vestiaires.

Repas : petite restauration sur place

### PLAN DU BASSIN :



## 1. CALENDRIER

Lundi 18 octobre	08H00	ouverture des inscriptions sur l'intranet de la FFA
Vendredi 5 novembre	14H00	clôture des inscriptions
Mardi 9 novembre	14H00	mise en ligne du programme sur <a href="http://www.aviron-grandest.fr">www.aviron-grandest.fr</a>

## 2. DISCIPLINES

### **J16 FEMME (4000m)**

Course n°1	2 rameuses en pointe sans barreur	(départ prévu vers 11H00)
Course n°2	1 rameuse en couple	(départ prévu vers 11h05)

### **J18 et SENIOR HOMME (6000m)**

Course n°3	2 rameurs en pointe sans barreur	TC	(départ prévu vers 11H40)
Course n°4	2 rameurs en pointe sans barreur	PL	
Course n°5	2 rameurs en pointe sans barreur	PR3	
Course n°6	2 rameurs en pointe sans barreur	H18	
Course n°7	1 rameur en couple	TC	(départ prévu vers 11h45)
Course n°8	1 rameur en couple	PL	
Course n°9	1 rameur en couple	H18	

### **J18 et SENIOR FEMME (6000m)**

Course n°10	2 rameuses en pointe sans barreur	(départ prévu vers 12h30)	
Course n°11	2 rameuses en pointe sans barreur PR3		
Course n°12	2 rameuses en pointe sans barreur F18		
Course n°13	1 rameuse en couple	TC	(départ prévu vers 12h35)
Course n°14	1 rameuse en couple	PL	
Course n°15	1 rameuse en couple	F18	

### **OPEN HOMME ET FEMME (4000m)**

Courses n°16	1 rameur(se) en couple	(départ prévu vers 13H05)
Courses n°17	2 rameur(se)s en pointe sans barreur(se)	
Courses n°18	2 rameur(se)s en couple	
Course n°19	4 rameur(se)s en couple ou en pointe	
Course n°20	4 rameurs en couple yolette	HJ14
Course n°21	4 rameuses en couple yolette	FJ14
Course n°21	4 rameurs en couple yolette mixte	J14

### **HANDI (4000m)**

Courses n°22 à 25	1 rameur/se en couple PR1/PR2/PR3-Id	(départ prévu vers 13H35)
-------------------	--------------------------------------	---------------------------

### **J16 HOMME (4000m)**

Course n°26	2 rameurs en pointe sans barreur	(départ prévu vers 13h45)
Course n°27	1 rameur en couple	(départ prévu vers 13h50)

# ANNEXE

## PROTOCOLE SANITAIRE

- Le décret N°2021-1268 du 29 septembre prescrivant les mesures sanitaires applicables au sport, **impose la présentation d'un Pass sanitaire** dans le cadre de la pratique sportive mais également pour toute personne participant à une manifestation sportive organisée dans l'espace public.

### Déclinaison des décisions sanitaires prises par le Ministère des sports pour les structures d'aviron à partir du 30 septembre 2021

Dans l'enceinte de la structure, en intérieur ou en extérieur (ERP X ou PA)		
Pratiquants majeurs, y compris sportifs de haut niveau	Obligation du Pass sanitaire	Le Pass sanitaire dispense du port du masque, mais pas du respect des protocoles sanitaires en vigueur.
Encadrants bénévoles et professionnels	Obligation du Pass sanitaire	
Pratiquants mineurs âgés de plus de 12 ans et 2 mois	Obligation du Pass sanitaire	
Pratiquants majeurs et mineurs dans le cadre : - du sport scolaire et périscolaire - du sport universitaire - en formation professionnelle d'encadrement sportif	Dispensés du Pass sanitaire	Dispense du port du masque pour la pratique sportive
Dans l'espace public (à l'extérieur de la structure, sur l'eau ou au sol)		
Pratique sportive (sans accès à la structure et à ses installations)	Sans Pass sanitaire	Pas de port de masque obligatoire
Manifestations/Compétitions sportives soumises à déclaration ou à autorisation		
Pass sanitaire pour tous.		

A ce titre, chaque rameuse, chaque rameur, chaque entraîneur devra **présenter obligatoirement son Pass sanitaire** à un des responsable COVID ou l'envoyer par mail à [LR06@ffaviron.fr](mailto:LR06@ffaviron.fr)

- Au regard de l'arrêté préfectoral n°2021-273-02 du 30 septembre 2021, le port du masque pour les personnes de onze ans et plus est obligatoire en extérieure lors de tout rassemblement de plus de 10 personnes.
- Les personnes qui présentent des symptômes du Covid-19 (Fièvre, toux, ...) ne doivent pas se rendre sur le site de la compétition.
- La distanciation physique de 1m entre tous les acteurs de la compétition doit être respectée à tout moment et en tout lieu sur le site de la manifestation.
- Chaque club sera invité à rester au maximum sur sa zone au parc à bateaux, afin d'éviter les brassages.
- Une solution de lavage des mains et des masques jetables seront mise à disposition à différents points du site. Les concurrents, les encadrants, les organisateurs et les spectateurs sont encouragés à apporter leur masque ainsi que leur propre désinfectant pour les mains, pour un usage personnel. Des poubelles seront installées afin qu'aucun déchet ne soit jeté par terre.
- Des sanitaires mobiles seront installés sur le site, dotés de désinfectants pour les mains et d'essuie-mains en papier.
- Réunion des délégués : 1 seul délégué autorisé par club
- Remise des récompenses : chaque vainqueur viendra chercher sa récompense auprès du PC course

**Le comité départemental du Haut-Rhin et la Ligue Grand Est d'Aviron remercient par avance chaque personne présente pour son engagement et sa discipline.**